



ACTUALITÉ CORONAVIRUS COVID-19 ! QUI SONT LES ARS, LEUR RÔLE ET MISSIONS ?

Les ARS éditent, actuellement, un bulletin journalier d'information sur la situation sanitaire de leur zone de responsabilité

Les **ARS** sont des **Agences Régionales de Santé**. Elles remplacent les **ARH** (Agence Régionale de l'Hospitalisation) ainsi que des organismes de sécurité sociale. Elles agissent à un niveau régional et local. Les ARS regroupent près de 9 000 professionnels (médecins, ingénieurs, juristes, cartographes...).

QU'EST-CE QU'UNE ARS ?

Les **Agences Régionales de Santé** sont des établissements publics financés par l'État, l'Assurance-Maladie et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (la **CNSA** qui tire une partie de ses ressources de la journée nationale de solidarité et de la cotisation CASA de 0,3% prélevée sur les retraites). Ces établissements sont placés sous la tutelle du ministère chargé de la santé et des affaires sociales. Les **ARS** sont présentes dans les départements français de métropole et d'outre-mer au travers d'une délégation départementale.



Depuis début 2020, il existe 18 agences régionales de santé : en Grand-Est, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Corse, Guadeloupe, Guyane, Ile-de-France, La Réunion, Mayotte, Occitanie, Martinique, Haut-de-France, Normandie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ces agences régionales de santé sont représentées dans chaque département par une délégation départementale. Ces délégations remplissent les missions de proximité de l'agence. Elles sont en particulier l'interface locale des partenaires extérieurs : préfet, conseil général, établissements de santé, etc.

LE RÔLE ET LES MISSIONS DES ARS

Le rôle des ARS est « d'assurer un pilotage unifié de la santé en région, de mieux répondre aux besoins de la population et d'accroître l'efficacité du système » selon Éco-Santé.

Elles s'organisent en 5 directions qui sont :

- L'offre de soin
- L'autonomie
- La promotion de la santé et la réduction des inégalités
- La protection de la population
- La stratégie

Les pôles de missions des ARS :

- Financer les **actions de prévention**, évaluer et promouvoir la santé.
- Assurer une veille pour éviter les **risques sanitaires**. Elles évaluent, anticipent et agissent pour assurer une sécurité sanitaire des régions.
- Assurer l'**accès à la santé pour tous**. Cela se traduit par l'organisation de l'offre en fonction de la demande et des besoins de la population ainsi que par l'accès des soins de premiers secours.

Les actions des ARS ont pour but de respecter et de faire respecter les politiques de santé annoncées par le **ministère de la Santé**.

Voici quelques exemples de missions assurées par les ARS :

- Elles accompagnent les structures destinées aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie, notamment les **EHPAD** et s'assurent du bien-être des résidents.

Les ARS s'assurent du respect des normes de sécurité et de confort des résidents des EHPAD, elles vérifient la bonne organisation des équipes de travail et du respect des conditions de travail. Les maisons de retraite s'auto-évaluent tous les 5 ans et envoient les résultats aux ARS.

- Elles financent les hôpitaux et différentes actions de prévention.
- Elles mettent en place une médecine de garde.

Pour toutes les missions, les agences régionales de santé travaillent en partenariat avec les différents acteurs de la santé présents dans les régions.